

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D’INTERET SPONTANEE – OCCDP-01002**EDF HYDRO CENTRE****Publication préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé****en lien avec une exploitation non-économique****(article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d’intérêt spontanée d’un candidat ayant fait une proposition d’occupation d’un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l’exercice d’une activité non économique.

Publié le	22/09/2025
Durée de mise en ligne de l’avis à compter de sa publication	5 jours
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique du SAILLANT
Lieu	<u>Commune(s)</u> : VOUTEZAC (19) <u>Surface proposée à l’occupation</u> : ➤ Parcelles cadastrées section C, n° 285 et 286
Objet de l’occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Maintien de l’aire d’embarquement publique
Restrictions	• Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l’exercice de l’activité autorisée). • Respect de l’arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation. • Respect de la loi sur l’eau. • Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées. • Respect de la réglementation relative à la navigation intérieure • récupérer et trier les déchets. • ne pas utiliser de produit chimiques pour l’entretien de l’aménagement (pollution des eaux).
Type d’autorisation délivrée	Convention d’occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Date de fin de la convention	10 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Personne à contacter pour tout renseignement	Bruno LAFLAQUIERE Bruno.laflaquiere@edf.fr